

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON D'AUBERGENVILLE
COMMUNE DE BAZOCHES-SUR-GUYONNE

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

Présents :

Mesdames Denise ALLÉLY, Muriel AMMANOU, Roselyne BASQUIN, Véronique DEKKICHE, Denise POELAERT,
Messieurs, Jean DUCROCQ, Dominique DUMERVAL, Alain MIROT, Jean-Marie MAINGONNAT à partir de 18h10, Dominique NICCO,

Absents excusés et représentés : Jean-Claude CLAIRET, Charles DE CLERK, Christophe LE BÉGUEC, Patrice SANDELIS

Pouvoirs :

Jean-Claude CLAIRET à Alain MIROT,
Charles DE CLERK à Dominique NICCO,
Christophe LE BÉGUEC à Denise ALLELY,
Patrice SANDELIS à Roselyne BASQUIN

Absent non représenté :

Jean-Marie MAINGONNAT jusqu'à 18h10

Secrétaire de séance : Alain MIROT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h 02

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil du 10 mars 2022
- ✓ Exercice 2022 : vote des taux des taxes directes locales - Délibération n° 7-2022
- ✓ Budget primitif 2022 de la commune - Délibération 8-2022
- ✓ Signature d'une convention avec la crèche des Mesnuls - Délibération 9-2022
- ✓ Informations diverses

✓ **Approbation du compte rendu du conseil du 10 mars 2022**

Approbation à l'unanimité

✓ **Exercice 2022 : vote des taux des taxes directes locales - Délibération n° 7-2022**

La loi de finances pour 2020 dans son article 16 fixe les règles de la compensation suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ainsi, pour les communes, cette compensation s'opère par un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent voter un taux global de TFPB correspondant à l'addition du taux communal et du taux départemental de la TFPB (11,58%) de 2020 dans le respect du taux plafond.

Si une commune ne vote pas le nouveau taux global, elle ne percevra pas le produit attendu. Le maintien du seul taux communal sera traduit par les services fiscaux comme une diminution du taux global, et par conséquent une baisse du produit fiscal perçu par la commune.

Il est à noter que le produit issu du taux global aux bases fusionnées (bases communales et ex-base départementale) se voit appliqué un coefficient correcteur « *garantissant les ressources pour les collectivités* » sur la base produit fiscal 2020.

Cette année, nous pouvons à nouveau investir sur nos ressources propres sans recourir à l'emprunt, ni augmenter les taxes directes locales.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de fixer pour l'année 2022 le taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncier bâti : taux communal 10 % + taux départemental 11.58% = taux global 21.58%
- Taxe foncier non bâti : 47 %

Approbation à l'unanimité

Arrivée de Jean-Marie MAINGONNAT à 18h10

✓ **Budget primitif 2022 de la commune - Délibération 8-2022**

Le Budget fonctionnement 2022 porte sur un montant global de dépenses de 690.232,94 € soit en augmentation de 3,15 % par rapport au budget de l'année précédente. Les recettes s'élèvent à 659.244,91 € augmentées de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 pour un montant de 30.988,03 € donnent 690.232,94 €.

Le Budget Investissements pour 2022 s'élève 1.293.063,64 € et porte essentiellement sur la première phase de réfection de l'église (400 K€), la construction de la 3^{ème} classe de l'école (481 K€), les travaux relatifs au Triennal 2020 dont la réfection du Chemin de l'église (121 K€) et l'amélioration de l'éclairage public (45 K€) dont le passage à la technologie LED pour 60 lanternes de la commune (17 K€).

Une grande partie de ces investissements avaient déjà été programmés l'année antérieure mais n'ont pu se réaliser et donc reportés. Les recettes d'investissements budgétées comprennent 634.900 € de subventions et de taxes, 458.163,64 € de report d'excédents et 200.000 € de l'excédent de fonctionnement de l'année antérieure.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de :

- Arrêter le budget primitif de la commune tant en recettes qu'en dépenses
- | | |
|-------------------------------|----------------|
| - Section de fonctionnement : | 690 232.94 € |
| - Section d'investissement : | 1 293 063.64 € |
| soit un total de : | 1 983 296.58 € |

- Attribuer aux associations les subventions suivantes :

AGE ET PARTAGE :	600 €
ASSOCIATION PIERRE CHAUMET :	800 €
JOIE DE LIRE :	1.600 €
DIODURUM :	750 €
ADMR MERE :	200 €
SECOURS CATHOLIQUE :	600 €
Soit un total de.	4.550 €

Approbation à l'unanimité

✓ **Signature d'une convention avec la crèche des Mesnuls - Délibération 9-2022**

Deux familles nous ont sollicité pour que leurs enfants soient accueillis à la micro-crèche des Mesnuls située rue Neuve pour l'année 2022-2023.

Elles désirent pouvoir bénéficier à elles deux de 9 jours par semaine (5 jours pour une famille et 4 pour l'autre).

Ces berceaux sont réservés en fonction des places disponibles (priorité aux Mesnulois) et après accord de la commission d'attribution.

Notre participation communale est de 500 € par jour soit pour 9 jours un montant annuel de 4500 €.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose d'autoriser le maire à signer la convention avec la crèche des Mesnuls

Approbation à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Désignation des jurés d'assises.

Notre Conseillère municipale, Mme Roseline BASQUIN représentera notre commune lors du tirage au sort annuel en mairie de St Rémy l'Honoré comme chaque année.

Aide aux réfugiés ukrainiens.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'étudier la possibilité d'aider financièrement certaines associations d'aide aux réfugiés d'Ukraine.

Réfection de voirie.

- Après les travaux de construction mis en œuvre par la Maison Jean Monnet, Monsieur le Maire a demandé un devis à une entreprise spécialisée pour la remise en état de la voirie et des accotements. Ce devis a été transmis aux autorités du Parlement européen.
- Une tranche de travaux est en cours sur le chemin rural (CR26) dit de la Mare du Chêne entre le Chemin du St Sacrement et le Chemin d'Houjarray.

Eclairage public.

Après accord de la CCY sur le dossier de demande de subvention appelé « fonds de concours » le programme concernant le changement de 60 lanternes d'éclairage va pouvoir commencer sous peu.

A court terme, ce sont toutes les lanternes qui seront changées pour un éclairage plus efficace et plus économe d'énergie.

L'entreprise PF LIGHTING a été choisie. Le montant total de la dépense s'élève à 14.700 €/HT avec une subvention de 50% de la CCCY (Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines).

Travaux à l'école.

L'état d'avancement est très satisfaisant et le planning devrait être respecté pour une rentrée 2022/23 dans les meilleures conditions. Les portes et fenêtres sont posées, les murs sont isolés, le revêtement de sol est carrelé et le plafond sera en place à partir du 13 avril.

Sécurité routière.

Déplacer, par arrêté du maire, les limites communales afin de limiter la vitesse à 50 km/h et créer des aménagements le long des routes départementales, sont deux points à réaliser rapidement pour sécuriser les déplacements piétonniers. Les contacts sont pris en ce sens avec les services du Département.

Chasse aux œufs de Pâques.

Ce 18 avril prochain à l'occasion du lundi de Pâques nous organiserons la chasse aux œufs tant attendue des enfants, mais aussi des parents, qui espéraient comme nous tous de pouvoir se réunir à nouveau dans le jardin de la mairie.

Elections présidentielles.

Les mesures sanitaires seront toujours d'actualité dans le bureau de vote. Masque obligatoire, gel, et présence limitée à 4 votants dans le bureau.

Achat d'un nouveau véhicule de service.

Il a été budgété l'achat d'un nouveau véhicule de service, en remplacement de celui existant, qui nous sera livré en juin prochain.

Fin de séance à 20h43